

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-72

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. JOUBERT

Dans le cadre de la déclinaison du plan d'actions Ville Durable, et plus particulièrement de l'axe stratégique de l'administration exemplaire, la Ville accompagne depuis plusieurs années la braderie du centre ville de Caluire et Cuire dans le but de favoriser le commerce de proximité.

La braderie du centre-ville de Caluire et Cuire est un événement organisé par l'Union Commerciale de Caluire Bourg depuis plusieurs années. Grâce à la dynamique de son nouveau Bureau, l'association a décidé de renouveler l'édition de cette braderie très attendue par les Caluirards. Il s'agit d'une manifestation importante pour les acteurs économiques et pour les riverains de la commune car, bien au-delà des revenus financiers qu'elle peut générer, elle est une animation festive qui participe à l'attractivité du centre-ville.

Cette braderie s'est déroulée le 29 septembre 2019.

La tenue de la braderie sur le territoire de Caluire et Cuire génère des recettes pour la Ville, à savoir les droits de place versés par les participants. Or l'organisation de cet événement est gérée, dans l'ensemble, par l'association.

Aussi, afin de permettre à l'Union Commerciale de Caluire Bourg de poursuivre son activité de dynamisation du centre-ville, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle égale au produit des droits de place de la manifestation, soit un montant de 1 860 € à l'Union Commerciale de Caluire Bourg,

- DIT

que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits du budget primitif pour 2019, fonction 94 – nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

